



## Documents à présenter pour un visa d'études

### ATTENTION

- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- Annexe deux (2) copies du dossier complet
- Une copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles et des visas de précédents voyages dans des États Schengen sont également à joindre.
- Les frais de visa de **75 EURO** sont à payer en **USD (montant exact s.v.p.)** au taux actuel de l'ambassade lors du dépôt de la demande.

- Passeport
  - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
  - doit être signé par le titulaire
- Formulaire de demande de visa (modèle longue séjour) avec 2 photos d'identité biométriques récentes
  - doit être complètement rempli
  - doit être signé par le demandeur
- Preuve de l'inscription à l'université en Allemagne
  - Par exemple : « Bedingte Zulassung » des universités ou confirmation d'uni-assist
- Curriculum vitae et Lettre de Motivation
- Les certificats scolaires/diplôme(s)
  - Diplôme d'État ou preuves de précédentes études (le cas échéant)
  - preuves sur les stages précédents (le cas échéant)
- Preuves sur le financement du séjour d'études
  - la déclaration formelle d'engagement (§§ 66-88 loi relative au séjour des étrangers) auprès du service allemand pour les étrangers (Ausländerbehörde). Vous y trouverez également les formulaires correspondants
  - preuve sur une bourse d'études, le cas échéant
  - Compte bloqué en Allemagne

**ATTENTION :** La présentation d'un compte bloqué en Allemagne d'un montant de 10.332,-Euro est à faire seulement sur demande expresse de l'ambassade. Ce compte bloqué doit avoir la mention qu'on peut faire seulement un retrait mensuel maximal de 861,-Euro.

- Preuve d'hébergement
  - lettre d'invitation
  - logement des étudiants ou home des étudiants
  - contrat de bail



- Preuves sur les connaissances suffisantes d'allemand, le cas échéant
  - attestation de participation avec succès au cours de langue
  - inscription au cours de langue en Allemagne

**ATTENTION :** Le cours de langue doit être un cours intensif : minimum 18 heures de cours par semaine; les cours du soir ou du week-end ne suffiront pas

- Assurance-maladie

- Preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus
  - sont à présenter tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers (biens qui sont à lui) du demandeur ou ses parents.

Quelques exemples (non-exclusifs):

- a) Travailleur à titre indépendant:  
p.ex: registre de commerce, relevés bancaires, preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre, etc.
  - b) Employés: p.ex: fiches de salaires, relevés bancaires, titre de propriété au cadastre, etc.
  - c) sans-emplois: preuves de revenus de la personne dont le demandeur dépend financièrement
- Preuves de liens de parenté le avec l'inviteur vivant en Allemagne, le cas échéant
    - des documents d'état-civil appropriés (p.ex. acte de mariage, acte de naissance)

Pour tout dépôt de dossier, prendre rendez-vous en ligne sur le lien suivant :  
**[www.kinshasa.diplo.de](http://www.kinshasa.diplo.de)**



Ambassade  
de la République fédérale d'Allemagne  
Kinshasa

Stand : Janvier 2021